

## FICHE Appel à Manifestation d'Intérêt - MONITORING ENERGETIQUE

MAIRIE DE :

**Contact**

Nom :

Prénom :

Fonction :

N° Téléphone :

E-mail :

**Mieux répondre aux impératifs du Décret tertiaire et du décret BACS**

Nom du bâtiment	Adresse du Bâtiment	Surface (m²)	Usage	Systèmes de chauffage	Unité foncière *
			Bureau / Enseignement / Sport / Associatif	Convecteurs électriques / Chaufferie gaz / Chaufferie fioul / Réseau de chaleur	
			Bureau / Enseignement / Sport / Associatif	Convecteurs électriques / Chaufferie gaz / Chaufferie fioul / Réseau de chaleur	
			Bureau / Enseignement / Sport / Associatif	Convecteurs électriques / Chaufferie gaz / Chaufferie fioul / Réseau de chaleur	

			Bureau / Enseignement / Sport / Associatif	Convecteurs électriques / Chaufferie gaz / Chaufferie fioul / Réseau de chaleur	
--	--	--	--	---	--

Nom du bâtiment	Adresse du Bâtiment	Surface (m²)	Usage	Systèmes de chauffage	Unité foncière *
			Bureau / Enseignement / Sport / Associatif	Convecteurs électriques / Chaufferie gaz / Chaufferie fioul / Réseau de chaleur	
			Bureau / Enseignement / Sport / Associatif	Convecteurs électriques / Chaufferie gaz / Chaufferie fioul / Réseau de chaleur	
			Bureau / Enseignement / Sport / Associatif	Convecteurs électriques / Chaufferie gaz / Chaufferie fioul / Réseau de chaleur	
			Bureau / Enseignement / Sport / Associatif	Convecteurs électriques / Chaufferie gaz / Chaufferie fioul / Réseau de chaleur	
			Bureau / Enseignement / Sport / Associatif	Convecteurs électriques / Chaufferie gaz / Chaufferie fioul / Réseau de chaleur	
			Bureau / Enseignement / Sport / Associatif	Convecteurs électriques / Chaufferie gaz / Chaufferie fioul / Réseau de chaleur	

**\*Définition** : L'unité foncière désigne un ensemble de bâtiment situé sur une ou plusieurs parcelles cadastrales appartenant au même propriétaire, non séparé par une voirie, ou une parcelle d'une autre indivision. Chaque unité foncière porte un numéro unique. Voir page suivante, pour plus d'informations.

# ANNEXE

## DÉFINITION ET EXEMPLE DE L'UNITÉ FONCIÈRE POUR LE DÉCRET TERTIAIRE

Définition : L'unité foncière désigne un ensemble de bâtiment situé sur une ou plusieurs parcelles cadastrales appartenant au même propriétaire, non séparé par une voirie, ou une parcelle d'une autre indivision dont les surfaces de plancher cumulées sont supérieures ou égales à 1000 m<sup>2</sup>.

Exemple : La commune ci-dessous, présente 2 unités foncières. Le hall des sports ainsi que la salle de 3e âge sont tous deux situés sur la même unité foncière, c'est-à-dire sur deux parcelles cadastrales contiguës non séparées. La deuxième unité foncière regroupe la mairie, l'école et le restaurant scolaire. Enfin, la bibliothèque séparée par une voirie des autres bâtiments se situe sur une unité foncière unique, il en est de même pour l'église.

Mairie, école et restaurant scolaire : **Unité foncière n°1 (bâtiments assujettis au Décret Eco tertiaire)**

Hall des sports et salle du 3ème âge : **Unité foncière n°2 (bâtiments assujettis au Décret Eco tertiaire)**

Bibliothèque : non assujetti au décret Eco tertiaire

Église : non assujetti au décret Eco tertiaire



Exemple

### 3. Quels bâtiments sont concernés ?

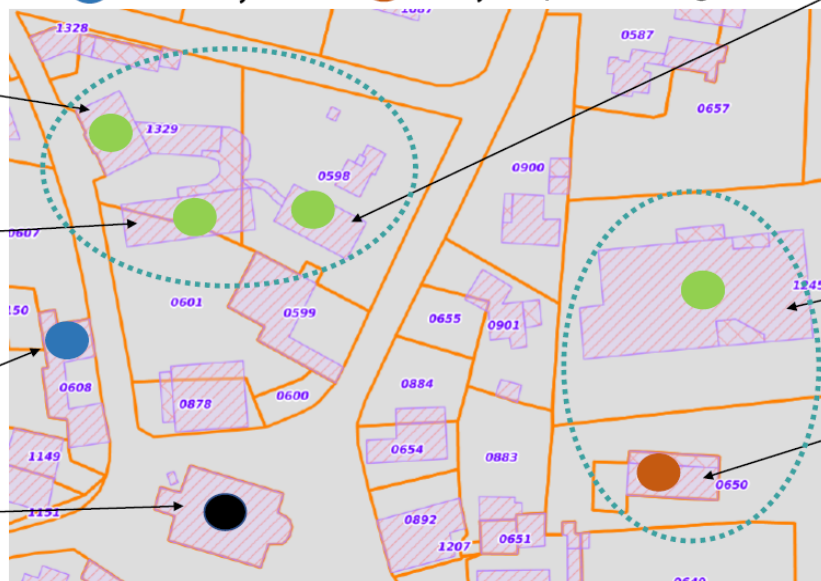
- Exclu
- Assujetti au décret
- Non assujetti
- Assujetti (parcelle contigüe)

Mairie  
400 m<sup>2</sup>

Ecole  
450 m<sup>2</sup>

Bibliothèque  
300 m<sup>2</sup>

Eglise  
350 m<sup>2</sup>



Restaurant scolaire  
200 m<sup>2</sup>

Halle des sports  
1 100 m<sup>2</sup>

Salle 3<sup>ème</sup> âge  
200 m<sup>2</sup>

Unité foncière

